



## DOMOTIQUE, TÉLÉASSISTANCE, TÉLÉGESTION... LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES ÂGÉES À DOMICILE PRIORITÉ POUR LE LOIR-ET-CHER



### CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

1. LA MAISON BLEUE 41

2. DOM@DOM 41

3. TRANQUILLI'DOM

4. ICARE

5. CHIFFRES CLÉS

#### CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

## INTRODUCTION

Le Loir-et-Cher est un territoire où le bien-être est une valeur mise en œuvre pour tous. Un département, où il fait bon naître, vivre et ... vieillir ! Pour répondre au souhait unanime des Loir-et-Chériens de vieillir à domicile, **Maurice Leroy, président du Conseil général de Loir-et-Cher et Monique Gibotteau, vice-présidente du Conseil général chargée des Solidarités et de l'Action sociale, ont décidé de mettre en œuvre un projet global innovant et cohérent.**

Le Loir-et-Cher compte 39 700 personnes âgées de 75 ans et plus, un nombre en constante augmentation. Il est indispensable d'anticiper cette évolution et de trouver des solutions adaptées à la vie de chaque senior.

Le maintien à domicile est préféré au placement en établissement...

- 9 Français sur 10 préféreraient adapter leur domicile si leur état se dégradait sous l'effet de l'âge.

... mais comporte des risques ...

- 19 000 décès par an sont dus aux accidents domestiques dont plus de 10 000 suite à une chute qui, dans 81 % des cas, se passe au domicile.

**C'est pourquoi, l'adaptation et l'équipement de l'habitat répondent au confort vital des personnes âgées mais également à un enjeu économique.** Adapter un logement se révèle souvent plus avantageux que le coût moyen d'une maison de retraite (2 200 euros/mois) ou d'une hospitalisation due à une chute (en moyenne 8 000 euros).

**Le Conseil général de Loir-et-Cher engage 4 programmes complémentaires pour répondre au besoin d'autonomie et d'accompagnement des personnes âgées et handicapées à domicile :**

- **1. La Maison Bleue 41 :** Un lieu unique en France, véritable vitrine des technologies domotiques et des différents outils permettant le maintien à domicile mais également un lieu collaboratif d'échanges et de conseils.
- **2. Dom @ Dom 41 :** Un service qui déploie des packs domotiques à domicile pour sécuriser les personnes et prévenir les accidents.
- **3. Tranquilli'dom :** Horodatage téléphonique des prestations d'aides à domicile pour un suivi simplifié et une plus grande proximité.
- **4. Icare :** Déploiement expérimental de solutions domotiques innovantes pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

### CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12



## 1. LA MAISON BLEUE 41

[www.lamaisonbleue41.fr](http://www.lamaisonbleue41.fr)

Située en centre-ville de Blois, au 32.4 avenue Maunoury, **la Maison Bleue 41 est une maison ancienne** de type 3 qui a été rénovée afin de **présenter différentes solutions d'adaptation du logement**.

Il ne s'agit pas d'un showroom, mais bel et bien de la reproduction d'une habitation de Monsieur ou Madame « tout le monde », où **toutes les dimensions de la perte d'autonomie ont été pensées et compensées par un panel d'équipements qui permettent de conserver la sûreté, la sécurité et le confort de l'habitant et de l'habitat**.

Ces solutions d'équipements et d'aménagement, facilement transposables à domicile, relèvent des domaines :

- **Du bien-être** : des astuces pratiques afin de mieux vivre chez soi quel que soit son âge ;
- **Du préventif** : afin d'éviter les accidents et chutes ;
- **De l'aide technique à la personne** : afin d'apporter une aide technique de façon à compenser les déficiences et améliorer les conditions de vie ;
- **De l'aide à l'aidant** : afin de soulager et faciliter les tâches de l'aidant.

La Maison Bleue 41 présente un intérêt pour les particuliers qui font des travaux chez eux, les personnes en perte d'autonomie et leur entourage, ainsi que les professionnels du bâtiment et du soutien à domicile (centre de ressources).



**À ce titre, la Maison Bleue 41 a remporté un trophée remis par PROMOTELEC, suite à un appel à projets national « Les trophées PROMOTELEC 2014 »<sup>1</sup>.**

- **Un espace de démonstration**

La Maison Bleue 41 a aussi pour vocation **d'aider toutes les parties prenantes concernées par la « perte d'autonomie »** puisque les visiteurs peuvent bénéficier des conseils d'un interlocuteur compétent et présent sur place en permanence afin de mesurer les besoins et préconiser le choix le plus adapté à leur situation. Les professionnels peuvent également se rendre sur le site pour trouver les solutions les plus adaptées en bénéficiant des conseils des professionnels présents.

**Cette maison ne présente pas moins de 200 produits et solutions techniques innovantes**, pour le salon, la salle de bain, la cuisine, la chambre, les accès extérieurs et le jardin.

<sup>1</sup> PROMOTELEC est une association loi 1901, à vocation nationale et d'intérêt général, centrée sur les enjeux de société pour le confort dans l'habitat. Il s'agit d'un espace réunissant à la fois les acteurs de la filière électrique, du bâtiment, et des associations de consommateurs.

### CONTACT PRESSE

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER** : 02 54 58 41 12

## DOSSIER DE PRESSE

Les solutions présentées vont de l'outil pratique aux technologies les plus innovantes, des équipements légers d'installation facile et peu coûteuse aux équipements plus complexes. **Parmi ces solutions est présentée la domotique** avec des équipements automatisés et plusieurs interfaces permettant d'illustrer la diversité des possibilités de pilotage de la domotique (télécommande, écran tactile, interrupteurs, scénarii simples et plus élaborés : départ, arrivée, levée de doute...).

D'autres produits sont mis en avant comme le chemin lumineux, la téléassistance, le contrôle d'accès, l'interphonie, différents types d'éclairage, le mobilier de cuisine à hauteur variable et de nombreuses solutions non technologiques telles que des aides techniques à la personne ou à leurs aidants professionnels ou l'entourage (vaisselle adaptée, jeux de société, disque de transfert, douche adaptée, lampes et loupes de lecture, lacets élastiques, etc.).

- **Un espace collaboratif**

Depuis mai 2014, la Maison Bleue 41 met à disposition une salle de formation où peuvent être organisées des animations pédagogiques à destination des publics suivants :

- **Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;**
- **Les professionnels concernés par l'adaptation de l'habitat et de la dépendance** (sanitaire, social, médico-social, BTP) ;
- **Les prescripteurs** : collégiens, lycéens, étudiants, associations (France Alzheimer, clubs de 3ème âge, etc.) ;
- **Les institutions** : caisses de retraites et de prévoyance, mutuelles, bailleurs sociaux, chambres consulaires, etc.

**La salle de formation a pour objectif de venir compléter l'offre de l'espace de démonstration de la Maison Bleue 41.**

Quelques exemples d'utilisation :

- **Formations** : professionnalisation des aides à domicile sur la sensibilisation des usagers à l'utilisation de nouvelles technologies ou d'aides techniques.
- **Animations** : conférences thématiques de sensibilisation destinées aux associations de personnes âgées et complémentaires à l'activité de la Maison Bleue 41 (activité physique, santé, etc.).
- **Conférences** : en lien avec les professionnels du BTP dans le cadre, par exemple, des labels d'adaptation de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB).

### CONTACT PRESSE

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER** : 02 54 58 41 12

## DOSSIER DE PRESSE

- **Des espaces de conseils spécialisés**

**A moins de 200 mètres de la Maison Bleue 41, sont présents des partenaires qui donnent des conseils neutres et gratuits :**

- **l'ADIL41** (Agence Départementale d'Informations sur le Logement) avec son espace d'information énergie ;
- **le CAUE41** (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) ;
- **la MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ;
- **le CICAT Surdit  du CAIS** (Centre d'Essai et d'Information sur les Aides Techniques dédiées à la Surdit ) ;
- **Vivre Autonome 41** qui est la mission d'information, service du Conseil général, auprès du public « personnes âgées/ personnes en situation de handicap » et de soutien aux professionnels du sanitaire, social et médico-social.

Le personnel de la Maison Bleue 41 est à la disposition du public pour les diriger vers les partenaires les plus à même de répondre à leur problématique.

**L'ambition du Conseil général est d'apporter des réponses concrètes aux problématiques liées au vieillissement en soutenant le développement de technologies innovantes qui permettent le maintien à domicile.**

**Moderne et unique, la Maison Bleue est un investissement d'avenir destiné à imaginer et concevoir les logements de demain et à faire évoluer les relations entre tous les professionnels concernés par la perte d'autonomie.**

**La Maison Bleue 41 réunit équipements pratiques et conseils personnalisés.**

- **Informations pratiques**

### **Visite gratuite de la Maison Bleue 41**

Du lundi au vendredi entre 13 h 30 et 17 h 30 et sur rendez-vous le matin  
Ouvert le samedi matin de 9 h à 12 h 30

Tél. 02 45 50 55 25

[www.lamaisonbleue41.fr](http://www.lamaisonbleue41.fr)

### **CONTACT PRESSE**

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER** : 02 54 58 41 12

## 2. DOM@DOM 41



**Le maintien à domicile passe par la téléassistance avancée.**

**C'est pourquoi, le Conseil général de Loir-et-Cher a décidé d'accorder une délégation de service public à la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité.**

**Objectif : mettre en œuvre le service Dom@Dom 41 qui permet aux personnes âgées ou handicapées de vivre en toute sécurité à domicile.**

Dom@dom 41 apporte confort et sécurité aux personnes âgées et handicapées qui ont choisi de rester à domicile. Il favorise l'autonomie en leur assurant un accompagnement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, grâce à sa plateforme d'appels de proximité installée à Blois.

Dom@Dom 41 c'est le **déploiement de packs domotiques à domicile** (bracelet d'appel, chemin lumineux...) pour sécuriser les personnes et prévenir les accidents, pour soulager et rassurer les familles et les aidants familiaux.

**De plus, des appels de convivialité sont émis régulièrement pour préserver le lien social** et lutter contre le sentiment de solitude.

Ce service bénéficie d'un **important soutien financier du Conseil Général qui permet de limiter le coût à charge pour les bénéficiaires** et de le rendre accessible au plus grand nombre. La délégation de service public garantit aux usagers une continuité de service et une égalité de traitement quel que soit leur lieu de vie, urbain ou rural.

- **Des solutions et services pour prévenir des risques d'accidents**

Grâce à Dom@Dom 41, la personne âgée ou handicapée n'est plus seule pour faire face aux situations d'urgence : chute, malaise, détresse morale.

Les solutions du pack autonomie associées au service de téléassistance permettent à tout moment d'alerter d'un problème, de contacter un opérateur qualifié qui sait prendre les mesures adaptées à la situation.

Le pack autonomie comprend :

- **Le terminal de liaison** : Détresse morale, fatigue anormale... le terminal permet d'appeler le service de téléassistance grâce à son bouton rouge. Il reçoit aussi les alertes transmises par les périphériques installés dans le logement. En cas d'émanation de fumée, de gaz ou de chute... il envoie immédiatement une alerte à Dom@dom 41. Un opérateur de téléassistance appelle alors au domicile, de jour comme de nuit, pour vérifier ce qu'il se passe et prendre les mesures adéquates selon la situation.

### CONTACT PRESSE

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER** : 02 54 58 41 12

## DOSSIER DE PRESSE

- **Le service de téléassistance avancée** : Ce service, assuré par Dom@dom 41, garantit la prise en charge immédiate de l'appel ou de l'alerte envoyée depuis le domicile. Selon la situation, l'opérateur missionne sur place un proche, le médecin traitant ou les secours. Il effectue aussi des appels de convivialité pour prendre des nouvelles et souhaiter les anniversaires. Les opérateurs de Dom@dom 41 sont joignables 7J/7 et 24h/24.

- **Les périphériques** :

**Le détecteur de fumée** : Il s'installe au plafond ou en hauteur et permet de détecter la présence de fumée (oubli d'une casserole sur le gaz, départ de feu...). Un signal sonore fort avertit du danger et envoie une alerte à Dom@dom 41.

**Le bracelet d'appel** : Il se porte au poignet comme une montre ou autour du cou avec une chaînette. Il permet de déclencher une alerte en cas de chute par une simple pression sur le bouton vert. Après diagnostic médical et selon les habitudes de vie du porteur, le bracelet d'appel peut être remplacé par un bracelet détecteur de chutes brutales.

Autres périphériques en option : détecteur de gaz, détecteur d'élévation de température...

- **Le parcours lumineux** : Éclairages automatisés et détecteurs de mouvement. Ces éclairages automatisés non agressifs associés à des détecteurs de mouvement installés sur le parcours de la chambre aux toilettes permettent d'allumer l'éclairage pour sécuriser les déplacements nocturnes. Une temporisation permet d'éteindre les lumières une fois la personne recouchée.

- **La Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité**

Reconnue d'utilité publique par décret en Conseil d'État en 2001, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité est un acteur non lucratif majeur pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées dépendantes. Gestionnaire de quatre établissements sanitaires et de structures d'accueil pour personnes handicapées, elle accompagne également plus de 11 200 personnes à domicile via des plateformes de téléassistance de proximité, des services d'aide-ménagère ou d'hospitalisation à domicile. Présente dans quarante-cinq départements en France et outre-mer, la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité s'attache à homogénéiser son déploiement, dans une logique de maillage du territoire et de complémentarité de son offre. Ses établissements et services sont intégrés dans les réseaux régionaux, départementaux et communaux de prise en charge des publics dont elle s'occupe. Agissant contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie et au handicap, la Fondation œuvre pour l'autonomie sociale où les besoins de la société sont croissants. Son objet d'intérêt général s'inscrit dans le prolongement de l'engagement des fondateurs de lutter contre toutes les formes d'exclusion sociale.

### CONTACT PRESSE

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER** : 02 54 58 41 12



- **Informations pratiques**

Pour bénéficier du service, il suffit de contacter Dom@Dom 41. S'en suivra une visite de faisabilité au domicile pour pouvoir proposer un devis gratuit. Puis, l'installation dure d'une heure à une demi-journée selon le dispositif choisi. À la suite des tests et essais, le système est mis en fonctionnement et la personne recevra des appels de convivialité pour faire le point sur son adaptation à ce nouvel environnement.

Pour financer en partie l'installation des packs autonomie dans le logement de la personne âgée ou handicapée, le Conseil Général de Loir-et-Cher alloue des subventions. Une prise en charge partielle sur le coût de l'abonnement peut-être sollicitée dans le cadre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie ou de la Prestation de Compensation du Handicap.

Tarifs :

La téléassistance + domotique

Abonnement mensuel 35 €/mois

Forfait installation\* 40 €

\* Le forfait installation n'est payé qu'une seule fois à la suite de l'installation du matériel au domicile.

Contact :

Dom@dom 41 - Téléassistance et autonomie chez soi

Tél. 02 54 42 54 24 - E-mail : dom41@ecoute19.fr

Adresse : 6 rue Louis Bodin – 41000 Blois

**CONTACT PRESSE**

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER** : 02 54 58 41 12



### 3. TRANQUILLI'DOM

**TRANQUILLI'DOM la simplicité chez vous, la tranquillité pour vos proches.**

Tranquilli'dom 41 fait intégralement partie du dispositif mis en place par le Conseil général de Loir-et-Cher afin que les personnes âgées ou/et handicapées puissent rester à domicile.

**Tranquilli'dom est un système de télégestion des services à la personne** qui permet de simplifier et maîtriser la gestion des aides à domicile grâce à l'horodatage par téléphone des intervenants. Un service qui simplifie le suivi des prestations et permet une grande proximité. **L'aide à domicile a simplement un appel gratuit à passer en arrivant et en repartant de chez la personne. Plus besoin de feuille de présence.**

**Ce service est à disposition de toute personne bénéficiant des prestations suivantes :**

- Allocation personnalisée d'autonomie
- Prestation de compensation du handicap
- Aide ménagère financée par le Conseil général

**[Vidéo - Découvrez une brève présentation de Tranquilli'dom en cliquant ici](#)**

**Les avantages pour :**

- **Le bénéficiaire et ses proches**

Tranquilli'dom simplifie les procédures et le paiement : la facturation des prestations correspondant exactement aux interventions réalisées. Il n'y a plus d'indu généré, souvent mal compris pour le bénéficiaire et ses proches. La procédure est simple et efficace avec des communications téléphoniques gratuites et aucun équipement nécessaire.

- **Les intervenants et les prestataires**

L'enregistrement des interventions permet un traitement plus simple et plus pratique des heures effectuées. Rapide et simple d'utilisation, les informations sont transmises automatiquement au prestataire sans autres formalités.

La télégestion permet une meilleure coordination, un meilleur suivi des plannings et simplifie la gestion de la facturation et des payes.

- **Le Conseil Général de Loir-et-Cher**

La télégestion constitue une offre de moderne et sécurisée. Elle s'inscrit dans une volonté de prise en charge et de pérennisation du maintien à domicile des personnes âgées et handicapées avec une approche partenariale avec les structures prestataires.

La mise en place de procédures plus simples, plus fiables, permet d'alléger la gestion administrative au profit d'une meilleure proximité avec les usagers et nos concitoyens.

**CONTACT PRESSE**

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER** : 02 54 58 41 12

## 4. ICARE



ICARE est un projet unique de démonstrateur industriel auquel participe le département de Loir-et-Cher. Ce projet s'intègre totalement à la logique d'action sociale du Département puisqu'il vient compléter l'implication du Conseil général en matière d'aide aux personnes âgées ou/et handicapées vivant à domicile.

Ce projet vise à évaluer à grande échelle pendant 24 mois, sur 2 048 foyers de la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne et le Loir-et-Cher, l'impact de solutions technologiques, organisationnelles et médico-sociales innovantes pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Porté par l'industriel Legrand, ce projet se structure autour d'un consortium réunissant des partenaires de la santé, de la recherche, de la formation, du social, des collectivités locales, des entités privées, etc. Les compétences de chacun et leur expérience opérationnelle dans le déploiement de solutions technologiques représentent un véritable atout pour la réussite du projet ICARE.

ICARE est un projet de démonstrateur industriel unique en son genre de par :

- L'ampleur de son déploiement
- Le niveau de solutions technologiques
- les compétences en évaluation mobilisées

**Depuis janvier 2013, le projet ICARE déploie les solutions domotiques dans les foyers de Corrèze, Creuse, Haute-Vienne et Loir-et-Cher, pour les équiper.** Ce projet, mené en étroite collaboration avec le groupe Legrand, a pour objectif de répondre à un des enjeux sociétaux majeurs auquel se consacre l'action du Conseil général : le « bien vieillir ».

5 objectifs :

- la fiabilité et l'acceptabilité des solutions technologiques proposées.
- l'impact de ces solutions sur la prévention de la rupture d'autonomie, l'amélioration de la qualité des soins à domicile et de la sécurité de la personne.
- l'impact sur l'efficacité générale de l'organisation des aidants professionnels.
- l'impact sur l'économie générale de la santé.
- l'impact sur le développement de nouveaux marchés E-Santé.

Plus d'infos sur <http://www.projet-icare.fr/>

### CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

## 5. CHIFFRE CLÉS

*Identifiés dans le cadre du schéma départemental autonomie 2014-2018 « Handicap et dépendance à tous les âges de la vie » et au cours de la démarche Loir&Cher 2020\*.*

- **Le Loir-et-Cher : un département vieillissant**

- Un indice de vieillissement de 90,6 en 2010 (69,4 pour la France) et de 146 en 2040 (115 pour la France) ;
- **70 000 personnes de plus de 65 ans** (environ 20% de la population départementale) dont 39 000 personnes de plus de 75 ans (environ 10% de la population départementale)<sup>2</sup>.

- **Une majorité de logements individuels**

- Un parc d'environ 175 00 logements dont 77% de logements privés<sup>3</sup>.
- **82,4% des personnes de plus de 65 ans sont propriétaires** dont une grande majorité (86%) habite dans des maisons individuelles<sup>4</sup>.

- **60% du budget des solidarités consacré à l'autonomie**

Le Conseil général est un acteur majeur des politiques publiques avec un budget d'environ 110 millions d'euros pour l'année 2014 dont **environ 63 millions consacrés aux politiques en faveur des personnes âgées** (APA) et 47 millions pour les politiques en faveur des personnes en situation de handicap (PCH)<sup>5</sup>.

- **Le marché d'aménagement de l'habitat en pleine évolution**

Le marché de l'aménagement de l'habitat est en plein développement du fait de l'évolution de la démographie. **De nouvelles technologies liées à la domotique se développent et seront amenées à devenir courantes** (usage croissant des Smartphones, tablettes, etc.). **L'adaptation et l'équipement de l'habitat est un véritable enjeu pour le confort vital de la personne et un véritable enjeu économique d'avenir.**

---

2 Chiffres de la Direction Régionale Jeunesse Sports Cohésion sociale Centre « Observation sociale croisée des acteurs régionaux et départementaux 2013 ».

3 Atlas de la construction Région Centre de la Caisse des Dépôts.

4 Source : Insee RP 2010 exploitation principale.

5 Chiffres publiés sur le site du Conseil Général de Loir-et-Cher.

### CONTACT PRESSE

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER** : 02 54 58 41 12

- **Données nationales sur le vieillissement**

**Les projections démographiques de l'INSEE de 2005 prévoient entre 2000 et 2050 un quasi-doublement du nombre des personnes de plus de 65 ans**, alors que l'ensemble de la population n'augmenterait que de 9%. Quant aux plus de 75 ans, leur nombre serait triplé (quadruplé pour les plus de 85 ans). Tandis que Muriel Boulmier précise que « l'écrasante majorité des personnes vieillissantes et de leur famille déclare vouloir vieillir à domicile, ce qui est statistiquement vérifié: 85% des plus de 90 ans vivent chez eux »<sup>6</sup>.

**Vivre chez soi, le plus longtemps possible est donc une volonté commune à la majorité des Français mais pour cela il faut adapter le logement.** D'après le CNISAM<sup>7</sup>: « Aujourd'hui plus de 19 000 décès par an sont dus à une chute, qui dans 81% des cas se passent au domicile. De plus, 90% des chutes concernent les plus de 65 ans ». Et une hospitalisation due à une chute coûte en moyenne 8000€ (DRESS 2009) sans compter les autres impacts (rééducation, perte d'autonomie, etc.).

Luc Broussy cite dans son rapport<sup>8</sup> « Bref, **on peut prendre le critère que l'on souhaite, une bonne adaptation réalisée à temps est, en tout état de cause, préférable pour les individus comme pour la collectivité, à un recours contraint à un EHPAD.** »

La caisse des dépôts et consignations dans son rapport sur la problématique du bien vieillir souligne l'enjeu majeur de l'adaptation et l'opportunité de la réponse que peut apporter le numérique<sup>9</sup>.

---

6 Rapport Ministériel de juin 2010 : « Bien vieillir à domicile : Enjeu d'habitat, enjeux de territoires ».

7 CNISAM : Centre National d'Innovation Santé, Autonomie et Métiers.

8 Rapport Ministériel de janvier 2013 : « L'adaptation de la société au vieillissement de sa population ».

9 Rapport d'étude de janvier 2014 «@autonomie et bien vieillir : habitat, territoires et numérique ».

**CONTACT PRESSE**

**Amélie Lataste** : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - [amelie.lataste@cg41.fr](mailto:amelie.lataste@cg41.fr)

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER** : 02 54 58 41 12